Séparatismes : les écoles clandestines dans le viseur de la loi

24/09/2020 à 19h14



On connaissait les écoles privées hors contrat, qui concernent environ 80.000 élèves, avec une dizaine d'établissements sous surveillance de l'État et quatre fermés depuis janvier. Il y a aussi les associations d'aides au devoir, qui dissimulent parfois des enseignements teintés d'islam politique.

L'un des deux cas officiellement connus a été évoqué mercredi par Gérald Darmanin, le ministre de l'Intérieur, qui défend sa future loi sur les séparatismes. Alerté par les va-et-vient de parents devant d'anciens hangars près du centre commercial de la ville, le maire de Sevran, en Seine-Saint-Denis, a signalé la fausse école à la préfecture, il y a un an. Effectivement, l'association Amana accueille un peu plus de 70 élèves, alors que la plupart sont officiellement déclarés en instruction à domicile par leurs parents.[…]

Mais la préfecture a mené son enquête et le ministre Gérald Darmanin parle d'"endoctrinement" des enfants, sous-entendu sur fond d'islam politique. **L'école clandestine est finalement fermée jeudi dernier mais pour raisons sanitaires, le seul motif aujourd'hui prévu par la loi, car le local n'est pas aux normes de sécurité.** Les enfants étaient accueillis à côté de produits sanitaires et il n'y avait pas de porte ignifuge, par exemple. […]

msn